

**COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MÉGANTIC

N° : 480-06-000001-132

DATE : Le 11 novembre 2015

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

GUY OUELLET

et

SERGE JACQUES

et

LOUIS-SERGES PARENT

Demandeurs

c.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY

Défenderesse

et

RAIL WORLD, INC.

et

RAIL WORLD HOLDINGS, LLC

et

MONTREAL MAINE & ATLANTIC RAILWAY LTD.

et

EARLSTON ASSOCIATES L.P.

et

PEA VINE CORPORATION

et

MONTREAL, MAINE & ATLANTIC CORPORATION

et

MONTREAL, MAINE & ATLANTIC CANADA COMPANY

et

EDWARD BURKHARDT

et

ROBERT GRINDROD

et

GAINOR RYAN

et

DONALD GARDNER, JR.

et

JOE MCGONIGLE

et

CATHY ALDANA

et

THOMAS HARDING

et

IRVING OIL LIMITED

et

IRVING OIL COMMERCIAL G.P.

et

WORLD FUEL SERVICES CORP.

et

WORLD FUEL SERVICES, INC.

et

WORLD FUEL SERVICES CANADA, INC.

et

DPTS MARKETING LLC

et

DAKOTA PETROLEUM TRANSPORT SOLUTIONS, LLC

et

WESTERN PETROLEUM COMPANY

et

PETROLEUM TRANSPORT SOLUTIONS, LLC

et

STROBEL STAROSTKA TRANSFER, LLC

et

MARATHON OIL COMPANY

et

SLAWSON EXPLORATION COMPANY INC.

et

ARROW MIDSTREAM HOLDINGS, LLC

et

DEVLAR ENERGY MARKETING, LLC

et

OASIS PETROLEUM INC.

et

OASIS PETROLEUM LLC

et

QEP RESOURCES, INC.

et

UNION TANK CAR COMPANY

et

TRINITY RAIL LEASING 2012 LLC

et

GENERAL ELECTRIC RAILCAR SERVICES CORPORATION

et

THE CIT GROUP/EQUIPMENT FINANCING, INC.

et

ATTORNEY GENERAL OF CANADA

et

XL INSURANCE COMPANY LIMITED

et

XL GROUP PLC

Mises en cause

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Art. 1001 C.p.c.)

[1] **ATTENDU** que les parties désirent présenter une requête intitulée «*Motion for a Class Action Order as per the Court approved Amended Plan of Compromise and Arrangement of Montreal, Maine & Atlantic Canada Co.*»;

[2] **ATTENDU** l'implication de l'honorable Gaétan Dumas dans le dossier *Arrangement of Montreal, Maine & Atlantic Canada Co.*;

[3] **ATTENDU** que l'honorable Martin Bureau est le juge désigné au présent dossier dont il reste saisi;

[4] **ATTENDU** qu'il est de l'intérêt d'une saine administration de la justice et de ses ressources de confier l'audition de cette requête à l'honorable Gaétan Dumas;

[5] **ATTENDU** les dispositions de l'article 1001 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **DÉSIGNE** l'honorable Gaétan Dumas pour entendre et disposer de cette requête.



JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

Me Daniel Larochelle
Me Jeff Orenstein
CLG

Me Joël Rochon
ROCHON GENOVA
Avocats des demandeurs/représentants

Me Yves Martineau, Me Frédéric Paré, Me Caroline Plante
STIKEMAN ELLIOTT
Avocats des mises en cause
WORLD FUEL SERVICES CANADA, INC.
WORLD FUEL SERVICES CORP.
WORLD FUEL SERVICES, INC.
WESTERN PETROLEUM COMPANY

Me André Durocher, Me Enrico Forlini
FASKEN MARTINEAU
Avocats de la mise en cause
CP RAILWAY COMPANY

Me Dominique Naud, Me Prachi Shah
CLYDE & CO.
Avocats des mises en cause
XL INSURANCE COMPANY LIMITED
XL GROUP PLC

Me Linda Mercier, Me Nathalie Drouin
Me Michelle Kellam et Me Caroline Laverdière
Avocats agissant pour
Attorney General of Canada